

# NOTICE

SUR UNE

AUTHENTIQUE DES RELIQUES DE S<sup>T</sup>-AOUT

ARCHEVÊQUE DE BOURGES

DU 16 AVRIL 1269

ET SUR

UN SCEAU APPENDU A CETTE AUTHENTIQUE

PAR M. L'ABBÉ CAILLAUD, MEMBRE TITULAIRE.



Faisant la visite d'archidiacre dans la paroisse de Saint-Aoùt (Indre), le 27 juillet 1862, je fis, selon l'usage, ouvrir toutes les châsses, pour constater l'authenticité des reliques que l'on expose à la vénération des fidèles. Les sceaux rompus, je trouvai dans le reliquaire qui contenait les restes précieux de Saint-Aoùt, patron de la paroisse, une petite feuille de parchemin de 16 centimètres de longueur sur 11 de largeur, couverte d'une écriture ancienne, pleine d'abréviations, assez difficile à déchiffrer. C'était une authentique de 1269, conçue en ces termes :

*Johēs pmiss. divinā bitur. archieps̄ aquit. p̄mas, univ̄sis p̄sentes littas ins̄ptur. salut̄ in d̄no. Nov̄tis q̄d nos anno d̄ni m̄o cc̄o lx̄o nono die d̄nica qua cantant misericordia d̄ni corp̄s̄ ti aygulphi martiris transtulim̄o in eadem eccl̄ia t̄i aygulphi de q̄d sarcofago lapideo retrō majus altare d̄te eccl̄ie sito in quo diu reqūerat, in p̄sentē capsam lignēā, p̄sentibus nobiscum religiosis viris millebeci, casalis b̄ndicti et de cellis t̄i euscii abbatibus et nobili d̄na aguatha d̄na cast. rad. et aliis bonis. in c̄us rei testim̄ sigillū n̄tm una cum sigillis d̄tm abbatu et d̄ne p̄de p̄sentibus litts̄ duxim' apponendum dat. anno et die p̄tis.*

En 1269, l'archevêque de Bourges portait en effet le nom de Jean : c'était Jean de Sully. Pour les sceaux, on voit encore au bas de l'authentique les cinq ouvertures où l'on avait passé les petites bandelettes de parchemin auxquelles les sceaux étaient appendus. Trois de ces petites

bandelettes s'y trouvent encore; l'une sans aucun vestige du sceau, l'autre avec un fragment de sceau représentant un personnage qui tient un livre à la main, la troisième enfin avec un sceau presque intact, celui de la seigneuresse de Châteauroux.

Ce sceau en cire verte, ou plutôt de couleur olive foncée, est de forme ovale et mesure 7 centimètres de hauteur et 5 de largeur. Il porte d'un côté l'effigie de la dame de Châteauroux, une couronne sur la tête et un faucon sur le poing, avec cette inscription à l'entour : *Sigill. agathe domine castri radulphi*. Et au revers se trouvent ses armes, qui sont d'argent, cinq fusées et deux demies de gueules, accolées en face; un lambel de sable de six pendants, posé en chef; autour de ces armes sont trois fleurs de lys, l'une au-dessus de l'écusson et les deux autres à droite et à gauche. Ces armes sont celles des Chauvigny, seigneurs de Châteauroux. C'est ainsi qu'elles sont reproduites à la fin de la troisième livraison de l'*Histoire du Berry*, de M. de Raynal. Il y a cependant deux légères différences : la première, c'est que dans l'*Histoire du Berry* l'écusson n'est pas entouré de fleurs de lys; la seconde, c'est que les pendants du lambel, qui sont figurés rectangulaires par M. de Raynal, sont pointus sur le sceau de la dame de Châteauroux. Mais le savant M. Ferdinand de Maussabré, que j'ai consulté à ce sujet, m'a fait l'honneur de me répondre que ces armes sont bien celles de la famille de Chauvigny; qu'à cette époque, il y avait beaucoup d'arbitraire dans la représentation des signes héraldiques; que les pendants, en particulier, étaient quelquefois rectangulaires, pointus ou triangulaires; que cette dernière forme avait prévalu.

Cette authentique et ce sceau offrent plus d'intérêt qu'on ne serait porté à le croire au premier abord.

1° L'authentique nous donne un spécimen certain des abréviations qui étaient en usage dans le Berry au XIII<sup>e</sup> siècle.

2° Elle donne une nouvelle preuve de la manière dont on apposait alors les sceaux, non pas comme aujourd'hui sur de la cire d'Espagne étendue sur l'authentique, mais sur les deux extrémités d'une petite bandelette de parchemin par laquelle le sceau était attaché et suspendu à l'authentique, de telle manière que les deux extrémités de la bandelette se trouvaient au milieu de la cire, l'effigie et l'inscription d'un côté, et l'écusson de l'autre.

3° Elle nous fait connaître que le nom latin de Saint-Août n'est pas *Agiulfus*, comme le portent nos bréviaires berruyers. Théodulphe, évêque d'Orléans, contemporain de Saint-Août, dans une pièce de vers qu'il lui

adressa d'Angers, où il avait été exilé par Louis-le Débonnaire, écrit son nom *Aiulfus*.

*Hoc, Aiulfe, tibi præsul sanctissime, mitto.*

*Theudolphus carmen, exul ab exilio (1).*

Comme cette pièce est sans contredit la plus ancienne qu'on puisse invoquer, elle trancherait la difficulté, s'il n'y avait pas lieu de douter que Théodulphe n'eut un peu tronqué, modifié le nom de Saint-Août pour le plier à la mesure du vers, comme il a modifié par le même motif, sans doute son propre nom, écrivant *Theudolphus* au lieu de Théodulphus. Après la pièce de vers de Théodulphe, le document le plus ancien est l'authentique de 1269, et il ne porte que *Ay gulphus*; parmi les auteurs qui ont écrit depuis, la plupart hésitent entre ces deux noms. Les Bollandistes écrivent *ay gulpho sive aiulfo vel ajulfo* (mai., t. 5, p. 176); le père Labbe dit aussi *ay gulphus* ou *aiulfus* (patr. bit., t. 2, p. 65); Dusaussay dit seulement *ay gulphus* (mart. gall., 22 mai). Le nom latin de Saint-Août n'était donc pas *agiulfus*, mais *aiulfus* ou *ay gulphus*.

4° Elle appuie l'opinion de ceux qui pensent que Saint-Août, archevêque de Bourges, a été martyr.

Claude Robert, auteur de la première édition du *Gallia christiana*, est d'avis que Saint-Août n'a pas été martyr. Les auteurs de la dernière édition de cet ouvrage, sans être aussi affirmatifs que Claude Robert, regardent le martyre de Saint-Août au moins comme douteux; je ne puis savoir, dit le rédacteur, pourquoi on a donné à Saint-Août le titre d'ermitte et de martyr; je crains que par une erreur populaire on ne vénère à Châteauroux (c'est à Saint-Août) ce pontife, au lieu de l'abbé et martyr qui apporta d'Italie en France le corps de Saint-Benoît. *Cur eremitæ ac martyris titulo donatus sit non audeo divinare; vereor tamen ne populari errore apud castrum Radulphi colatur Agiulfus, archiepiscopus pro abbate et martyre qui ex Italiâ transtulit corpus S<sup>ti</sup> Benedicti in franciam* (t. 2, p. 20).

Les auteurs du *Gallia christiana* ne nous paraissent pas avoir eu sur Saint-Août des documents bien sûrs et bien positifs, car tous les auteurs qui ont parlé de Saint-Août, Labbe (*Pat. bit.*, t. 2, p. 65); les Bollandistes (mai., t. 5, p. 176); Dusaussay (*mart. gall.*, t. 1, p. 297); de Raynal (*Hist. du Berry*, t. 1<sup>er</sup>, p. 284), et tous les anciens bréviaires berruyers rapportent que Saint-Août menait la vie érémitique dans une forêt peu

(1) Gall. christ., t. 2, p. 20.

éloignée de Châteauroux, près d'un lieu qu'on appelle Sassierges, que ce fut là qu'on vint le trouver pour le placer sur le siège patriarcal et primatial de Bourges; mais qu'au bout de quelques années le Saint Archevêque, fatigué de la multiplicité des affaires et effrayé de la grave responsabilité que lui imposait l'administration de ce vaste diocèse, donna sa démission, et se retira dans son ancien ermitage, qu'il y mourut et fut inhumé dans un lieu qui porte aujourd'hui son nom. Il n'est donc pas étonnant qu'on lui ait donné le titre d'ermite puisqu'il a pratiqué la vie érémitique avant et après son épiscopat.

D'autre part comme il n'y a dans le diocèse de Bourges qu'une seule paroisse qui porte le nom de Saint-Août, que cette paroisse se trouve située tout près de Sassierges et à peu de distance de Châteauroux; comme la fête patronale de la paroisse de Saint-Août se célèbre le 22 mai, jour où mourut le Saint Archevêque, il s'ensuit que c'est bien l'archevêque de Bourges qui a été inhumé à Saint-Août, que c'est bien lui qui est le patron de cette paroisse, que ce sont bien ses reliques qu'on y conserve, que c'est bien lui qu'on y vénère et non l'abbé qui transporta le corps de saint Benoît en France.

Ces deux premiers doutes émis par le *Gallia christiana* sont donc mal fondés, le troisième relatif au titre de martyr donné à Saint-Août l'est-il davantage?

Monseigneur Roland Hébert, archevêque de Bourges, faisant sa visite pastorale à Saint-Août, le 18 mai 1623, constate dans un procès-verbal que nous avons trouvé avec les reliques de Saint-Août, qu'il a fait ouvrir une châsse de pierre, placée derrière le maître autel, et *qu'il a trouvé en icelle une autre châsse de bois dans laquelle il y avait un linge blanc et en icelui plusieurs reliques et ossements de M. Saint-Août, martyr, scellé de plusieurs sceaux*. Monseigneur Roland Hébert donne à son saint prédécesseur le titre de martyr. Dusaussay, dans son martyrologe gallican, dit que Saint-Août reçut la couronne du martyre pendant les guerres tumultueuses qui désolaient l'Aquitaine : *violentâ morte, at glorioso funere martyrii coronam, dum tota Aquitania bellicis tumultibus quateretur, pro votorum cumulo adeptus est* ( 22 maii ); les Bollandistes rapportent qu'en effet il y avait alors beaucoup de troubles dans le royaume... *turbulenta tempora*. Théodulphe, évêque d'Orléans, accusé d'avoir pris part à une conspiration contre Louis-le-Débonnaire, fut exilé à Angers en 817 ( maii, t. 5, p. 177 ). En 830 les fils de Louis-le-Débonnaire se révoltèrent contre leur père; en 834 Pépin, roi d'Aquitaine, s'étant échappé de sa prison, fit partager à ses frères son ressentiment, et les

décida sans peine à prendre une seconde fois les armes contre l'empereur leur père (église gall., t. 5, p. 345). Saint-Août a bien pu être martyrisé pendant les troubles qu'excitèrent ces guerres; notre authentique vient confirmer le témoignage de monseigneur Roland Hébert et celui de Dusaussay. Jean de Sully y dit positivement que Saint-Août est martyr. *Corpus Sancti-Aygulphi, martyris, transtulimus de quodam sarcophago lapideo in capsam ligneam*. Nous avons attentivement examiné la valeur de cette authentique où étaient apposés les sceaux de Jean de Sully et des abbés de Meobecq, de Chézal-Bénoît et de La Celle-St-Eusice. Or l'archevêque de Bourges, et les abbés de ces trois célèbres monastères, étaient des hommes graves, probes, éclairés, religieux, qui n'auraient pas apposé leurs sceaux à ce procès-verbal, s'ils n'avaient pas eu la certitude du martyre de Saint-Août. Cette authentique dressée avec tant de solennité par les soins et sous les yeux de Jean de Sully et de ses vicaires-généraux qui, assurément, l'accompagnaient selon l'usage, revêtue de témoignages si imposants, nous paraît avoir une grande autorité. C'est le document le plus ancien que nous ayons sur ce fait, c'est une preuve positive contre laquelle ne peut prévaloir l'argument négatif tiré du silence des auteurs qui ont écrit plus tard. Les bréviaires berruyers ne donnent pas, il est vrai, à Saint-Août, le titre de martyr; mais il faut remarquer que le premier bréviaire imprimé qui soit parvenu jusqu'à nous est de 1510, or les auteurs de ce bréviaire ont bien pu ne pas connaître l'authentique de 1269, et dès-lors il est tout naturel qu'ils n'aient pas fait mention du martyre de Saint-Août, de même que les auteurs du propre du diocèse qui a été rédigé en 1863, n'en auraient pas fait mention, s'ils n'avaient eu sous les yeux l'authentique que j'avais retrouvée à Saint-Août, le 27 juillet 1862. Monseigneur de La Tour-d'Auvergne, faisant sa visite pastorale dans cette paroisse le 20 avril 1863, après avoir sérieusement examiné l'authentique de Jean de Sully, et celle de monseigneur Roland Hébert, a été d'avis de conserver à Saint-Août le titre de martyr, et l'a consigné dans le procès-verbal, scellé de ses armes, qu'il a déposé dans le nouveau reliquaire, qui contient les restes précieux du saint Archevêque. Le nouveau propre du diocèse a été soumis à l'approbation de la Congrégation des rites; elle en a fait un sérieux examen et nous a demandé de plus amples éclaircissements sur divers points parmi lesquels se trouvait compris le martyre de St-Août. Nous lui avons donné les preuves que nous venons d'énumérer, et la légende où Saint-Août est qualifié martyr a reçu sa haute approbation.

5° Enfin l'authentique et particulièrement le sceau éclaircissent un point douteux et incertain de notre histoire locale.



La dame de Châteauroux, qui assista en 1269 à la translation du corps de Saint-Août, était l'épouse de Guillaume II de Chauvigny, baron de Châteauroux, prince du bas Berry, seigneur de La Châtre, Argenton, Cluis, Aigurandes, Le Châtelet et autres lieux, qui se trouvait alors à la croisade, et qui mourut le 5 janvier 1270 ou 1271 à Palerme; mais à quelle famille appartenait cette dame? Selon La Thaumassière, Guillaume de Chauvigny avait épousé Agnès de Vierzon, sœur de Hervé III et de Marie de Vierzon, comtesse de Sancerre, et ce fut Agnès de Vierzon qui assista à la translation des reliques de Saint-Août faite par Jean de Sully, archevêque de Bourges, le 16 avril 1269. (*Hist. de Berry*, p. 519.) Le *Gallia christiana* reproduit également le nom d'Agnès de Vierzon (t. 11 instrum., col. 3). Selon Du Bouchet, Guillaume de Chauvigny avait épousé Agathe de Lusignan, fille de Hugues X, sire de Lusignan, comte de la Marche, et de Élisabeth (Isabelle) d'Angoulême. Duchesne, Laroque, et les généalogies de la maison de Lusignan, mentionnent comme Du Bouchet cette dernière alliance, en donnant à l'épouse de Guillaume de Chauvigny, les uns le nom d'Agathe, les autres le nom d'Agnès de Lusignan. En présence de ces affirmations si diverses et contradictoires sur certains points, nous avons dû examiner le nom de la seigneuresse de Châteauroux, avec la plus scrupuleuse attention et sur l'authentique et sur le sceau.

Sur l'authentique on ne peut lire que *Aguatha* ou *Agnatha*. J'ai attentivement examiné la quatrième lettre, pour voir si l'on ne pouvait pas lire Agnethâ (Agnès), mais avec la meilleure volonté du monde, il est impossible d'y lire autre chose que *Aguatha* ou *Agnatha*, et même après avoir bien comparé la troisième lettre avec les autres lettres du même genre qui se trouvent sur l'authentique, j'inclinerais à croire que c'est *Aguatha* qu'il faut lire.

Sur le sceau, c'est bien plus clair, on y lit très-distinctement *Agathe*. Toutes les lettres sont bien venues, bien formées, bien conservées, à l'exception d'une seule qui est un peu fruste, la quatrième, mais là n'est pas la difficulté. Il n'y a dans ce mot que six lettres, et entre la seconde et la troisième il est impossible de trouver la place d'une septième.

Ainsi l'authentique fait pencher la balance du côté d'Agathe de Lusignan, et le sceau ne laisse plus de doute à cet égard. Il est donc certain, malgré l'assertion de La Thaumassière et du *Gallia christiana* que la dame de Châteauroux, qui fut présente à la translation des reliques de Saint-Août, portait le nom d'Agathe, et non celui d'Agnès; il est donc certain que Guillaume II de Chauvigny fut marié à Agathe de Lusignan, et que cette dame était son épouse en 1269.



Maintenant Guillaume de Chauvigny a-t-il été marié deux fois. S'il a été marié deux fois, Agathe de Lusignan était sa dernière épouse, puisqu'il mourut à Palerme peu de temps après la translation des reliques de Saint-Août ( La Thaumassière, p. 519 ), et Agnès de Vierzon aurait été la première; mais a-t-il été marié à Agnès de Vierzon ? La Thaumassière qui mentionne cette alliance ne la regarde pas lui-même comme très-certaine, car, après avoir rapporté que Dubouchet donne pour épouse à Guillaume de Chauvigny Agathe de Lusignan, il ajoute : Je ne sais quelle était la première. C'est une contradiction ou du moins une incertitude de sa part, car personne ne devait mieux le savoir que lui qui venait de mentionner, quelques lignes plus haut, son mariage avec Agnès de Vierzon. Il fait du reste, au sujet de cette Agnès de Vierzon, une grave erreur, il dit qu'elle était fille de Hervé II et de Marie de Dampierre, tandis qu'elle était fille de Guillaume II, seigneur de Vierzon, et de Blanche de Joigny. C'est à l'obligeance de M. Ferdinand de Maussabré que nous sommes redevables de ces renseignements si précis sur les généalogies de toutes ces familles.

Ainsi l'authentique et le sceau que l'on conserve à Saint-Août dans la châsse où se trouvent les reliques du pieux Archevêque, patron de la paroisse, nous donnent un spécimen des abréviations en usage au treizième siècle, et de la manière dont on apposait alors les sceaux; ils nous aident à connaître le nom latin de Saint-Août, et, ce qui est plus précieux, ils nous fournissent des données pour nous fixer sur deux points douteux de notre histoire locale, sur le nom de l'épouse de Guillaume de Chauvigny en 1269 et sur le martyre de Saint-Août, archevêque de Bourges.

